

**Décision n°2023-043
portant délégation de signature à la vice-présidence de la Recherche**

L'Administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2023 portant nomination dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon - M. BOUBAKAR (Lamine) ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°I-04 en date du 21 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

DÉCIDE

Article 1. Délégation de signature de la vice-présidence de la Recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL-DE MARCHI, responsable administrative et financière de la Vice-Présidence de la recherche, à l'effet de signer au nom de l'Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 90 000 euros HT.

Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations annuelles de congés ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les attestations de déplacement pour les personnels relevant de la VPR et des laboratoires ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - ses propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment :
 - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche ;
 - les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel ;
 - les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations ;
 - les conventions de prestations de services ;
 - les conventions d'hébergement de l'incubateur ;
 - les conventions relatives à la propriété intellectuelle (contrat de licence, maturation, accord de copropriété, cession de droit, etc) et les pouvoirs pour les brevets ;
 - les accords de secret ou de confidentialité ;

- les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...) ;
- toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres ;
- les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la vice-présidence de Recherche ;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 1.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

Article 2. Délégation de signature accordée à la responsable administrative de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL-DE MARCHI, responsable administrative et financière de la Vice-Présidence de la recherche, à l'effet de signer au nom de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Article 2.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - ses propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 2.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 2.3. Gestion de la cellule congrès et manifestation

Donne délégation de signature à Madame Tessa ADRIAN, à effet de signer, au nom de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes relatifs à la gestion de la cellule congrès et manifestation, l'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 5 000 euros HT.

Article 3. Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence de la recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires et en leur absence aux suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom de l'Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon, les actes listés ci-dessous dans la limite de leurs attributions et du montant ne dépassant pas 25 000 € HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION	NOM du précédent délégué
CIHAM	Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Marilyn NICOUD	Directrice-déléguée principale	Jean-Louis GAULIN
		Carlos HEUSCH	Professeur - délégué suppléant	/
		Pierre DIMOYAT	Assistant ingénieur – Responsable administratif	/
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Etienne COSSART	Directeur-délégué principale	Jean-Yves TOUSSAINT
		Yves-François LE LAY	Délégué suppléant	Hervé PIEGAY
CERGIC	Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Mathieu COUTTENIER	Directeur - délégué principal	Izabela JELOVAC
CMW	Centre Max Weber	Christine DETREZ	Directeur – délégué principal	/
		Abderrhazag GUERCHOUCHE	Responsable financier	/
IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice JALUZOT	Directeur – délégué principale	/
		Claude CHEVALEYRE	Directeur adjoint – délégué suppléant	Arnaud NANTA
ICAR	Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations	Pierluigi BASSO	Directeur – délégué principale	/
		Isabel Colón de Carvajal	Directrice adjointe – déléguée suppléante n°1	/
		Lucie BUJON	Secrétaire générale – déléguée suppléante n°2	/
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes	Sophie RAUX	Directrice – déléguée principale	Bernard HOURS
		Guillaume GARNER	Directeur adjoint - délégué suppléant N°1	Igor MOULLIER
		Véronique GRANDJEAN	Secrétaire générale – déléguée suppléante n° 2	/

TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Anne VERJUS	Directrice – délégataire principale	Claude GAUTIER
		Sophie BEROUD	Directrice adjointe – délégataire supp n° 1	Pascal ALLAIS
		Anne-Sophie PRESLE	Responsable administratif et financier – suppléante n°2	Du 1 ^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2024
CERCC	Centre d'études et de recherches comparées sur la création	Corinne BAYLE-GOUREAU	Directrice - délégataire principale	Éric DAYRE
HISOMA	Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Stéphane GIOANNI	Directeur – délégataire principal	/
		Anne-Sophie NOEL	Délégataire suppléante n°1	A compter du 02/02/2022
		Aurore BEREZIAT	Délégataire suppléante n°2	
PERSEE	UMS Persée	Gabrielle RICHARD	Directeur – délégataire principale	/
		Éric ASTIER	Responsable du pôle - délégataire supp n° 2	/
IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	Marina MESTRE-ZARAGOZA	Directrice – délégataire principale	Olivier BARA
		Delphine ANTOINE-MAHUT	Responsable de site – délégataire supp n° 1	Marie MESTRE-ZARAGOZA
		Stéphanie DORD-CROUSLE	Responsable-adjointe de site - Délégataire suppléante n°2	/
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Patricia LAMBERT	Directrice – délégataire principale	/
		Julien BARRIER	Enseignant-chercheur – délégataire suppléant	
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle BOUTOUX	Directrice – délégataire principale	/
LGL	Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement	Éric DEBAYLE	Directeur – Délégataire principal	Emanuela MATTIOLI
		Vincent BALTER	Directeur adjoint Délégataire suppléant n°2	/
		Marie-Jeanne BARRIER	Assistante ingénieure – délégataire suppléante n°3	/
CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	Matthew LEHNERT	Directeur - délégataire principal	Laurence TRESSE
		Berengère	Responsable	/

		CHAMORET	administrative – délégataire suppléante n°1	
		Guillaume LAIBE	Délégataire suppléant n°2	/
IXXI	Institut Rhônalpin des Systèmes Complexes	Patrice ABRY	Directeur – délégataire principal	Pierre BORGNAT
		Jean-Philippe MAGUE	Directeur adjoint – délégataire suppléant n° 1	Stéphane GRUMBACH
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	/
CBP	Centre Blaise Pascal	Ralf EVARAERS	Directeur – délégataire principal	/
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante	/
LBMC	Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule	Didier AUBOEUF	Directeur – délégataire principal	/
		Gaël YVERT	Directeur adjoint - délégataire suppléant n°1	/
		Isabelle SERVAIS	Responsable administratif et financière – délégataire suppléante n°2	/
CIRI	Centre International de Recherche en Infectiologie	François-Loïc COSSET	Directeur – délégataire principal	/
		Nathalie ALAZARD-DANY	Directeur adjoint – délégataire suppléante n°1	/
		Cécile MONNIER- OUDIN	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	/
IGFL	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon	François LEULIER	Directeur – délégataire principale	Florence RUGGIERO
		Fabienne ROGOWSKY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°1	/
RDP	Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes	Gwyneth INGRAM	Directrice – délégataire principal	Teva VERNOUX
		Yvon JAILLAIS	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°1	Gwyneth INGRAM
		Cindy VIAL	Responsable administrative et	/

			financière- délégataire suppléante n°2	
		Olivier HAMANT	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°3	/
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Frédéric DEGLISE	Directeur – délégataire principal	Alice GUIONNET
		Aurélien GARIVIER	Directeur adjoint - délégataire	Jean-Claude SIKORAV
		Virginia GONCALVES	Responsable administrative et financière – délégataire n°1	/
LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Nicolas TROTIGNON	Directeur – délégataire principal	Patrick BAILLOT
		Isabelle GUERIN- LASSOUS	Directrice adjointe – délégataire suppléant n°1	Frédéric VIVIEN
		Marie BOZO	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	/
CHIMIE	Laboratoire de chimie	Stéphane PAROLA	Directeur – délégataire principal	/
		Carine MICHEL	Directrice adjointe – délégataire n°1	/
		Damien SEON	Responsable administratif et financier – délégataire n° 2	/
PSMN	Pôle scientifique de modélisation numérique		Directeur – délégataire principal	Hervé GILQUIN
		Ralf EVERAERS	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°1	/
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	/
SFR BIOSCIENCES	Biosciences -PBES	Yann LEVERRIER	Directeur– délégataire principal	Samir MERABET
		Anaïs JACQUIN	Resp adm et fin – délégataire suppléante n° 2	/
		Tiphaine DOREL	Directrice du PBES – délégataire supp. n°3	/
	Service ingénierie mécanique	Denis LE TOURNEAU	Directeur - délégataire principal	Marc MOULIN

	MAGASIN DE BIOLOGIE	Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégué suppléant n°1	/
	COORDINATION BIOLOGIE	Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière - délégué suppléant n°2	/
PHYSIQUE	Laboratoire de physique	Jean-Christophe GEMINARD	Directeur – Délégué principal	/
		Nadine CLERVAUX	Responsable administrative et financière - délégué suppléant n°1	/
CRMN	Centre de Résonance Magnétique	Guido PINTACUDA	Directeur et délégué principal	/
		Camille CHABILLAN	Responsable administrative et financière – Délégué suppléant	/

Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - leurs propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 3.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat de l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des délégués.

Article 5. Obligations du délégué

Les délégués s'engagent à :

- rendre compte à l'Administrateur provisoire de de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature en deux (2) exemplaires originaux.

Article 6. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « *Pour l'Administrateur provisoire et par délégation* ».

Article 7. Exécution de la décision

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le **29 MARS 2023**

Lamine BOUBAKAR

Administrateur provisoire
de l'ENS de Lyon

Original :
Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :
Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous
connaître > Organisation > Décisions du Président 2023